



le réseau qui rapproche

Proxim iTi

56, place de l'Hôtel de Ville 74130 BONNEVILLE

Email : contact@proximiti.fr - www.proximiti.fr

TRANSPORT URBAIN : FORMULAIRE POUR CARTE D'AYANT DROIT

Pour tout abonnement mensuel ou annuel, une carte d'AYANT DROIT est obligatoire.

Pièces à fournir : une photo d'identité + une photocopie d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport ou permis conduire).

Coordonnées

Nom : Prénom :

Date de naissance : Téléphone / portable :

ADRESSE :

..... CODE POSTAL : VILLE :

Email :

Grâce à la CARTE D'AYANT DROIT, bénéficiez d'un abonnement mensuel ou annuel

Abonnement mensuel tout public : 35 €

Achat dans le bus (espèces prévoir l'appoint ou par chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC) ou à l'agence Proxim iTi.

Abonnement annuel tout public : 350€

Achat à l'agence Proxim iTi seulement.

L'abonnement permet de voyager, de façon illimitée, sur toutes les lignes régulières.

L'abonnement peut être pris en charge à 50% par l'entreprise (se renseigner auprès de votre employeur).

Il est valable de date à date (du 10 avril au 9 mai, par exemple).

Abonnement mensuel - 26 ans : 25 €

Achat dans le bus (espèces, prévoir l'appoint ou par chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC) ou à l'agence Proxim iTi.

Abonnement annuel - 26 ans : 250 €

Achat à l'agence Proxim iTi seulement.

Abonnement annuel - 26 ans + ligne scolaire : 300€

Achat à l'agence Proxim iTi seulement.

Inscription au transport scolaire obligatoire + abonnement sur les lignes régulières valable jusqu'au 31 août.

Choix de mon abonnement

Nom de l'abonnement souhaité :

Indiquez la date pour laquelle vous souhaitez disposer de votre abonnement : à partir du

Paie ment

Carte d'AYANT DROIT gratuite

Carte d'abonnement -> règlement par chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC à nous transmettre avec le formulaire complété et signé à : **Proxim iTi 56, place de l'Hôtel de Ville 74130 BONNEVILLE**

J'atteste avoir joint toutes les pièces à fournir et le paiement et avoir pris connaissance du règlement voyageurs.

Date : Signature :